

**COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE****5 Place du Parc
61300 L'AIGLE****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE****NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	11
PRESENTS	11
VOTANTS	11

CONVOCAATION

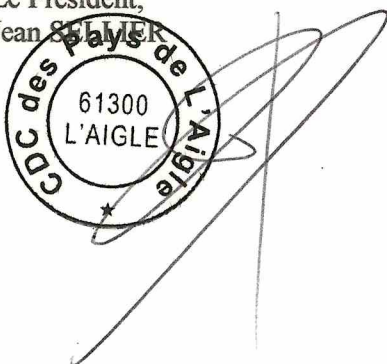
Datée	du 24/05/22
Affichée	le 24/05/22

OBJET

**Attribution aux particuliers
des aides directes inscrites
dans la convention de l'OPAH
sur le territoire de la CdC et de
l'OPAH RU
sur le centre-Ville de L'Aigle**

Acte rendu exécutoire après
publication le 09 juin 2022

Le Président,
Jean SELLIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle****Séance du 02 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 24 mai 2022, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire a attribué au Bureau Communautaire le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

Les dossiers ayant obtenu un accord de paiement de SOLIHA, après validation de l'ANAH pour lesquels la Communauté de Communes peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département sont les suivants :

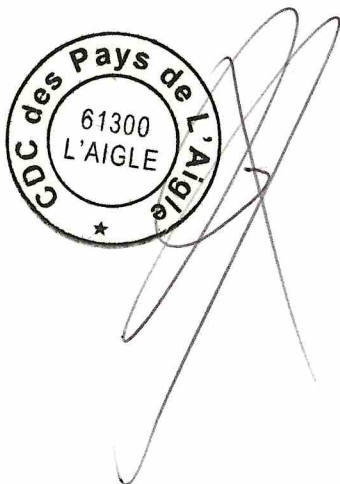
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président délégué à l'Urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 18/05/2022 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget,
- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides,

Acte rendu exécutoire après publication le 09 juin 2022

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'attribution aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessous les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Le Président,
Jean SELLIER



Nom	Prénom	Commune	Adresse du projet	OPAH CdC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
DULYS	Elisabeth	L'Aigle	5 rue du Verger	RU	autonomie	15/10/21	1 142,00 €
JARDIN	Alban	Saint Sulpice sur Risle	1 lieu dit de la Boissière	CdC	précarité énergétique/sortie de passoire thermique	10/02/22	1 700,00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme